

Lettre du Président romand aux membres de la SRAPL, avril 2015

Léo Barblan

Chers Membres, chères et chers Collègues,

Voici revenu le printemps : il est temps de vous donner quelques nouvelles de la situation de la SRAPL tant sur le plan de la formation continue que des structures de l'association.

Lors de notre assemblée des délégués (AD) de novembre 2014 nous avons pu gérer les tâches inhérentes à la conduite de l'association. La question a été posée de savoir s'il était possible de mettre sur le site SRAPL les procès-verbaux ainsi que la liste des membres, conformément à ce qui était précisé dans les bulletins SRAPL antérieurement. Il est important de noter que, à la différence du bulletin, le site SRAPL est ouvert à toute personne qui en a connaissance, quelle que soit sa profession, sa formation ou ses intérêts. À ce titre, un site, à la différence d'un bulletin que seuls les membres reçoivent, pose une question de protection des données pour éviter des utilisations abusives d'information ou de listing. C'est dans cette perspective que depuis quelques années, la présidence vous propose sa lettre annuelle pour votre information tout en évitant de notifier des éléments trop sensibles ou susceptibles d'un usage abusif. Mais la question sera posée au gestionnaire de site si on peut envisager (et à quel coût) comme dans d'autres associations, la possibilité de pages avec code d'accès limités aux membres SRAPL.

Un autre facteur de fonctionnement important a pu être précisé lors de cette AD : les membres d'honneur sont invités à participer aux AD à titre d'*observateurs avec voix consultative*, pour distinguer les rôles des délégués et responsables de section par rapport aux membres d'honneur qui nous font le plaisir de se rendre disponibles à leur convenance pour nos AD.

Sur le plan du secrétariat, le regret a été exprimé que la gestion des listes de membres donne lieu à des tâches de contrôle répétitives par les sections, et parfois sans garantir le succès de la procédure au niveau du secrétariat central. La gestion informatique interne de ces données devrait être améliorée pour garantir une meilleure efficacité (et peut-être une réduction des coûts) tant du point de vue des sections que du secrétariat central. Il est en effet essentiel que les listes des membres des sections soient toujours à jour (y compris sur le plan des **adresses mail** : quand vous en changez, merci d'avertir immédiatement votre responsable de section cantonale et le secrétariat central) pour que les informations de formation continue comme les appels de cotisations puissent se faire au mieux.

Fin novembre nous avons reçu une lettre de démission avec effet au 31.12.2014 de la part de Mme Nathalie Gras, qui, de par ses différentes charges, a souhaité limiter ses activités pour mieux préserver sa santé personnelle. Un grand merci pour toutes les tâches qu'elle a cherché à assumer au mieux suite au départ de Suzanne SCHAER Bachmann qui avait assuré le secrétariat central et de trésorerie pendant de très nombreuses années. Tous nos vœux accompagnent Mme Gras pour que la nouvelle configuration de ses tâches professionnelles lui conviennent au mieux, y compris sur le plan personnel.

Suite à cette démission, divers contacts ont été pris par la présidence auprès de candidats potentiels : suite à ces échanges, et dans la continuité d'une proposition de Madame Dr. Catherine Chavanne, nous avons eu la chance de pouvoir contractualiser un engagement pour le secrétariat central et la trésorerie avec Madame Albane BERARD qui assure depuis janvier la gestion de ces tâches essentielles à la vie de l'association. Nous lui souhaitons plein succès dans son travail et nous réjouissons des temps de collaboration qui nous seront donnés à l'avenir. Vous aurez constaté aussi que sur le site SRAPL apparaît maintenant simplement « secrétariat » sans donner un nom de personne en plus, à la différence de la situation jusqu'en décembre passé.

Sur le plan des délégués, l'AD a répondu favorablement à la demande des sections FR et VS pour que leur trésorière commune, Mme Françoise GOFFIN, puisse accéder au statut de délégué. Nous nous réjouissons de sa présence et de ses apports à notre travail dans le cadre de la SRAPL.

Toujours sur le plan des délégués, lors de l'AD (et cela a été confirmé par écrit par la suite) tant Madame Catherine CHAVANNE que Madame Catherine JUILLARD, responsables de la section VD de la SRAPL ont pris la décision de démissionner de leur fonction, tout en assurant leurs tâches jusqu'en novembre 2015, soit lors de la prochaine AD. Mme Dr Chavanne et Mme Juillard ont fait des prospections pour trouver des membres remplaçants qui pourrait reprendre les rênes de la section. Jusqu'ici, personne n'a pu répondre positivement à leurs sollicitations. Il faut noter que le problème de recrutement est assez général dans les cantons... C'est dans cette visée que lors de la conférence organisée par la section VD avec M. Prof. Marcel RUFO, je suis intervenu pour rappeler l'importance d'une relève pour la responsabilité de la section vaudoise. C'était aussi l'occasion de rappeler que du point de vue des tâches, la priorité porte, depuis la restructuration du secrétariat central, sur la mise sur pied de moments de formation continue (annuels ou non), en faisant appel à des forces cantonales, régionales ou internationales selon les thématiques choisies, une assistance technique pouvant être apportée par la présidence romande ou par d'autres responsables de section. L'autre tâche a déjà été mentionnée : la mise à jour de la liste des membres de section pour favoriser le travail de secrétariat cantonal et central.

À signaler que la prochaine AD aura lieu à l'Hôtel Mirabeau à Lausanne le **vendredi 13 novembre 2015** (date qui porte chance...) et qu'elle sera suivie comme à l'accoutumée par le temps de **formation continue du samedi (14.11.2015)** où sera abordé avec une thérapeute de la psychomotricité, à titre de perspectives finales du cycle sur l'accueil des 15 à 20 ans, la question de la place du corps dans le traitement d'adolescents et du positionnement du thérapeute à ce propos. N'oubliez pas de *réserver ces dates en conséquence*. Les documents spécifiques d'inscription pour la séance du 14 novembre 2015 vous parviendront prochainement. Merci tant aux sections vaudoises que jurassienne d'avoir inscrit à leur programme de formation continue des thématiques qui pouvaient toucher à la problématique de l'adolescence, ce qui sera aussi le cas en octobre prochain pour les deux jours de formation continue organisée conjointement par les sections FR et VS, formation qui aura lieu à Lausanne, mais pour des raisons en lien avec la formatrice invitée, avec une limite de participation à 30 personnes.

Si en 2013 nous avons eu le privilège d'écouter Mme Mireille CIFALI, en 2014 nous avons eu la chance de bénéficier des apports de Serge BOIMARE qui, avec simplicité et clarté, nous a apporté quantité de cartes utiles à la promotion de nos interactions avec les adolescents et jeunes adultes, pour mieux comprendre les spécificités identitaires et sociales de ces grands jeunes gens. Ce fut un beau moment cette fois encore, et je crois que chacun est reparti enrichi de connaissances et de stratégies potentielles pour faire face à cette population particulière.

Du point de vue de la trésorerie, nous avons constaté une fois encore un « flux de trésorerie négatif » qui a entamé nos réserves : suite à la discussion de l'AD, tant la question des coûts que de la fixation des cotisations ont été abordés. Le changement de secrétariat mis en place en janvier nous permet d'espérer quelques économies d'échelle dans le travail de secrétariat et de trésorerie. Lors de l'AD de novembre prochain, nous évaluerons le travail de la nouvelle secrétaire et ses coûts pour décider des meilleures modalités de financement et d'économies possibles. Sur cette base, nous pourrons aussi évaluer dans quelle mesure la clé de répartition actuelle des cotisations entre part régionale et part cantonale peut éventuellement être ajustée. Information positive, le volume des retards de paiement de cotisations sur l'année tend à diminuer. À ce propos, il est utile de rappeler qu'en cas de non paiement de cotisation pendant deux années consécutives, conformément aux statuts, le membre est radié de la SRAPL, tout en étant bien évidemment libre de représenter sa candidature à la SRAPL ultérieurement.

Merci aux sections pour le travail réalisé que ce soit au niveau administratif ou de formation continue : je suis heureux de constater que Marie-Christine FRUND (JU) a pu créer des synergies avec l'ARLD/JU pour mettre sur pied un temps de formation sur le bégaiement à Delémont, et que Mmes Mabillard (VS) et Vagnières (FR) en collaboration avec Mme GOFFIN ont pu organiser les deux jours de formation avec Mme Nicole MAURIN cet automne. À ce titre, le dynamisme la SRAPL se maintient pour le profit de tous.

Lors d'une rencontre régionale, une de nos collègues du canton de Neuchâtel s'est étonnée qu'il n'y ait pas de section neuchâteloise de la SRAPL. Je lui ai brièvement donné un historique de la

situation, tout en l'encourageant à la recréation d'une section NE de la SRAPL. Actuellement, les collègues neuchâtelois se répartissent dans d'autres sections SRAPL, mais on ne peut que souhaiter que les collègues neuchâteloises puisse remettre sur pied une section cantonale.

Du point de vue du recrutement de membres, une initiative mérite d'être mentionnée : la section SRAPL/FR a décidé d'envoyer un courrier aux différents professionnels susceptibles d'être intéressés par les activités de la SRAPL, en y joignant une présentation de la SRAPL et une proposition d'adhésion. Ce genre de démarche mériterait d'être envisagé dans chaque canton (certaines démarches sont déjà faites pour la formation continue auprès des universités formant des logopédistes) pour évaluer le développement potentiel du nombre de membres SRAPL, tant au niveau médical que logopédique, voire par rapport à d'autres professions proches qui seraient intéressées.

Vu la situation financière de la SRAPL, la question de notre collaboration avec l'**IALP** et le **BIAP** s'est à nouveau posée lors de l'AD. Par chance M. Philippe ESTOPPEY a pu maintenir des contacts avec les instances du **BIAP** sans pour autant devoir se déplacer en tant que délégué dans les différents lieux de congrès et de séminaires du BIAP. Lors d'une brève présentation lors d'une séance de formation continue SRAPL à Lausanne, il nous a rappelé le fonctionnement du BIAP, son travail en matière de recommandations diverses issues de différentes commissions et groupes de travail. Il nous a précisé aussi - un grand merci à lui - que tout personne intéressée à tel ou tel document ou travail du BIAP pour s'adresser à lui par mail pour qu'il lui transmette les données idoines. Son adresse mail : ph.estoppey@acoustiqueriponne.ch

Pour ce qui concerne l'**IALP**, la SRAPL a longuement bénéficié de la délégation assurée par le Docteur André MULLER : il a désiré se retirer, et nous ne le remercierons jamais assez pour son dynamisme et ses apports lors de nos AD. Depuis son départ, nous avons commencé à évaluer dans quelle mesure nous pourrions rester au bénéfice des données IALP dans le cadre SRAPL, sans avoir à assurer de frais de délégation qui ne sont pas dans les moyens de l'association. Mia nous restons membres et payons notre cotisation en conséquence. Le congrès IALP 2016 aura lieu du 21 au 25 août 2016 à Dublin, Irlande, et vous pouvez vous renseigner si vous êtes intéressés à l'adresse : www.ialpdublin2016.org

Voilà pour les quelques nouvelles que je souhaitais vous faire parvenir concernant la SRAPL en cette période printanière, avec l'espoir que vous tous, chers Membres, chers Collègues, vous trouvez en pleine forme pour assurer vos tâches d'accompagnement auprès des jeunes et moins jeunes qui ont grand besoin de nos services. Au plaisir de vous retrouver nombreux à Lausanne le **samedi 14 novembre prochain** pour la troisième et dernière présentation du cycle concernant l'accueil des jeunes de 15 à 20 ans et mille bons vœux de succès jusque là.

Si l'un d'entre vous se sent une âme d'artiste, il pourrait proposer un modèle de diplôme d'honneur qui pourrait être utilisé et remis aux membres concernés lors de leur accès à ce statut...

Avec mes salutations les meilleures et très cordiales pensées,

Léo BARBLAN

Présidence romande SRAPL

